

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

19311723



Déposé 20-03-2019

Greffe

N° d'entreprise: 0722985639

Dénomination

(en entier) : Découverte BelGique asbl et BelGium Discovery nop

(en abrégé): DB asbl

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: rue Théodore De Cuyper 161 49

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

Numéro d'entreprise : a venir

2° Dénomination :Découverte BelGique asbl et BelGium Discovery nop

(en entier)

(en abrégé) DB asbl Sigle éventuel : 3° Forme juridique :

:Autre . Association sans but lucratif et non profit organization

4° Siège : Pays :Belgique

Rue Théodore de Cuyper 161 boite 49

Localité : Woluwé Saint Lambert Code postal .1200

Lorsque le siège n'est pas situé en Belgique, préciser l'adresse de l'unité d'établissement en Belgique

Rue:

La facture relative à cette publication sera automatiquement envoyée à l'adresse mentionnée au 4°.

Si l'adresse de facturation est différente, prière de compléter ci-dessous

Dénomination :

Service :

Nom: Langue:

Rue : N° :

Code postal :

Boîte : Localité :

- Le texte doit être dactylographié ou imprimé de manière lisible sans ratures ni corrections.
- Il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé ni empiéter sur le zones réservées aux greffes et au Moniteur belge.
- Tout texte doit être signé par les personnes compétentes.

Mod, 2.2

N°:

Code postal:

A compléter en lettres capitales

Réservé au Moniteur belge

et à joindre lors du dépôt d'un

acte au greffe

N° d'entreprise:

Autre: Volet A: Volet B: Volet C:

Volet B - suite

A compléter dans tous les cas

Texte à publier aux annexes

au Moniteur belge

A compléter uniquement en cas de

constitution

Veuillez choisir

Hes

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge

après dépôt de l'acte

Réservé

au

Moniteur

belge

Greffe

Dénomination

(en entier):

Forme juridique:

Siège:

Objet de l'acte :

Statuts

Les fondateurs soussignés:

- 1. Bravo Alean Gricela, 27 rue de la Levure, 1050 Ixelles, Belgique
- 2. Tanneur Annick, 161/49 Rue Théodore de Cuyper, 1200 Woluwe Saint-Lambert, Belgique
- 3. Vallières Pierre, 161/49 Rue Théodore de Cuyper, 1200 Woluwe Saint-Lambert, Belgique.

ont convenu de constituer une association sans but lucratif (Découverte BelGique asbl) et (BelGium Discovery nop), conformément à la loi du 27 juin 1921, adaptée et modifiée par la loi du 2 mai 2002, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- 1. Dur ée; L'association [asbl] est constituée pour une durée illimitée.
- 2. Le siege social;

Il est établi dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, au numéro 161/49 rue Théodore de Cuyper, 1200 Woluwe Saint-Lambert, Belgique.

- 3. Toute modification du siège social est de la compétence exclusive de l'assemblée générale qui votera sur ce point conformément à la loi du 27 juin 1921, datée et modifiée par la loi du 2 mai 2002.
- 4. L'association [asbl] ayant pour objet:
- De promouvoir le tourisme en Belgique et en particulier à Bruxelles.
- Des opérations qui se rapportent directement ou indirectement au tourisme en général, tant comme organisateur que comme sous-traitant.
- A ce titre l'association [asbl] peut entreprendre toutes activités reliees au tourisme.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au r ecto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant

pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso: Nom et signature

MOD 2.2

N° d'entreprise :

(en abrégé):

- Toute vente de voyage national ou international à forfait, en individuel ou en groupe.
- La vente en quallité d'intermédiaire de voyage, de séjours, de vols, de déplacements, de repas, qu'ils soient organisés ou non.
- La vente de prestations en direct ou par sous-traitance de guides, accompagnateurs, traducteurs, interprètes, porteurs, bagagistes, chauffeurs, cuisiniers, traiteurs, organisateur d'évènements ou de toute personne pouvant aider d'une manière ou d'une autre un touriste ou un groupe de touristes. Cette activité pouvant être étendue aux personnes ou aux groupes de personnes étrangères qui exercent des activités professionnelles et qui, dans

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers. Réservé au Moniteur belge



ce cadre désirent de l'aide pour se nourrir, se loger, se divertir, se déplacer ou qui sont à la recherche d'un lieu devant répondre à des caractéristiques précises.

- La vente en qualité d'intermédiaire de toutes assurances afférentes au tourisme.
- La formation de guide ou d'agent spécialisés en tourisme.
- Les activités de l'association sont réservées au territoire de la Belgique, mais peuvent être étendues, selon la demande à tout territoire étranger, européen et internationnal.
- L'association peut également s'intéresser à toutes opérations de transport terrestre, maritime, ou aérien. A ce titre elle peut louer, vendre, mettre en location ou mettre à la disposition tout type de transport existant ou à venir.
- Elle peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un object identique ou analogue au sien et qui seraient de nature à favoriser le développement de son objet social.
- De façon générale l'association peut, en tous lieux, de toutes les manières et suivant les méthodes les mieux appropriées, faire toutes opérations immobilières, mobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à sont objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer sa réalisation et qui ne lui sont pas interdites par la loi.
- Elle pourra également dans le cadre de cet objet exercer toutes activités de relations publiques et de prospection de clientèles.
- Elle pourra s'interresser par voir d'apports, de souscription, de fusion ou de toute autre manière dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités ou ayant avec elle un lien économique.
- Elle peut prendre en charge une activité par exemple en direct ou via des prestataires externes.